

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6794  
15 octobre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 15 OCTOBRE 1965 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les nouvelles violations ci-après de l'accord de cessez-le-feu commises par le Pakistan :

JAMMU ET CACHEMIRE

SECTEUR DE KERAN

i) Le 12 octobre 1965, les troupes pakistanaises ont tiré à la mitrailleuse et au mortier de 81 mm dans un secteur situé à 6 miles au sud-sud-ouest de Keran, sans atteindre d'objectifs.

SECTEUR DE TITHWAL

ii) Le 12 octobre 1965, à 19 h 30, les troupes pakistanaises ont tiré à la mitrailleuse dans la direction d'un secteur situé à 4 1/2 miles au sud-ouest de Tangdhar.

iii) Pendant toute la nuit du 12 au 13 octobre 1965, les troupes pakistanaises ont tiré par intermittence au mortier de 81 mm dans un secteur situé à 8 miles au nord de Tangdhar.

SECTEUR DE PUNCH

iv) Le 12 octobre 1965, à 15 h 30, les troupes pakistanaises ont tiré dans la direction de la position indienne dans un secteur situé à 4 1/2 miles à l'ouest de Punch.

SECTEUR DE MENDHAR

v) Du 12 au 13 octobre 1965, les troupes pakistanaises ont tiré sur nos positions à l'aide de pièces de campagne et de mortiers de 81 mm dans un secteur situé entre 6 miles à l'ouest-nord-ouest et 6 miles à l'ouest de Mendhar.

SECTEUR DE NAUSHARIA

vi) Le 12 octobre 1965, des pièces de campagne pakistanaises ont tiré dans un secteur situé à 3 miles au nord de Jhangar.

#### SECTEUR D'AKHNU'R

vii) Le 12 octobre 1965, de 8 à 11 heures, des soldats pakistanais ont été observés construisant des retranchements au point 2345 dans un secteur situé à 5 1/2 miles au nord-est de Dowa.

#### PENDJAB

#### SECTEUR DE SIALKOT

viii) Pendant la soirée du 12 octobre 1965, une patrouille pakistanaise a pénétré dans un village sous contrôle indien dans un secteur situé à 2 1/2 miles au sud-est de Phillora. Elle s'est retirée après avoir reçu un avertissement.

ix) Une patrouille indienne qui avait été envoyée dans un secteur situé à 4 1/2 miles à l'ouest de Ranbirsinghpura a observé cinq tranchées achevées ainsi qu'une section de soldats pakistanais. Ceux-ci ne se sont pas retirés malgré un avertissement.

#### SECTEUR DE LAHORE

x) Le 13 octobre 1965, à 19 h 30, les troupes pakistanaises ont tiré au fusil-mitrailleur et au mortier de 2 pouces sur deux de nos positions dans un secteur situé à 4 miles à l'ouest de Hudiara.

xi) Le 14 octobre 1965, de 12 h 25 à 13 h 30, les troupes pakistanaises ont tiré à l'aide d'armes portatives et de mitrailleuses sur nos positions dans un secteur situé à 4 miles à l'ouest-sud-ouest et à 4 miles à l'ouest de Hudiara.

#### SECTEUR DE FAZILKA

xii) Le 13 octobre 1965, une patrouille indienne se trouvant dans un secteur situé à 7 miles au sud-ouest de Fazilka a essuyé le feu de fusils-mitrailleurs et de mortiers pakistanais. Des observateurs des Nations Unies étaient présents au moment de l'incident.

2. Des plaintes pour violations du cessez-le-feu ont été déposées dans tous les cas signalés.

3. Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent de l'Inde auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) G. PARTHASARATHI

